

La Maison du fleuve Rhône lance un appel à candidature pour un doctorat dans le cadre d'un CIFRE.

Cette thèse s'inscrira dans le programme de recherche de la Maison du fleuve Rhône et en lien avec l'environnement institutionnel du fleuve Rhône.

La Maison du fleuve Rhône (structure d'accueil)

La Maison du fleuve Rhône, aujourd'hui riche de plus de 20 ans d'existence, est désormais installée dans le paysage rhodanien comme un pôle de compétences et de ressources entièrement consacré au fleuve Rhône.

Lieu de réflexion et de connaissances, de médiation scientifique et culturelle, d'échanges et de débats, de sensibilisation des citoyens aux enjeux contemporains du fleuve, la Maison du fleuve Rhône intervient à l'échelle du linéaire, incluant la Suisse.

Instigatrice du concept de « Culture de fleuve », la MDR est dotée du label d'Ethnopôle, décerné, en 1996, par le ministère de la Culture et de la Communication, acteur majeur du Plan Rhône (volet culture et patrimoine, volet tourisme et transport), à l'origine de la création du premier réseau des acteurs patrimoniaux et culturels du fleuve « Le Réseau Rhône », la Maison du fleuve Rhône a largement contribué au phénomène de réappropriation du Rhône.

Depuis sa création, l'association Maison du fleuve Rhône mène des travaux de recherche en sciences humaines visant à une meilleure compréhension des relations entre les hommes, les fleuves et les territoires. Elle contribue à l'élaboration d'une anthropologie des fleuves.

- *Par-delà le Rhône, étude d'une culture de fleuve* (juin 1995)
- *Le Rhône aménagé* (1996-1998)
- *Processus de valorisation, dévalorisation, mise en valeur : le Rhône et autres objets dits de nature* (2001-2003)
- *Le fleuve anthroposystème : premiers éléments pour la construction d'un nouvel objet de recherche* (2006)

La recherche à la Maison du fleuve Rhône

Les recherches conduites à la Maison du fleuve partagent une approche du fleuve contemporain comme objet complexe, saisi au travers de la notion d'anthroposystème. Ce dernier constitue un *système interactif* entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystème(s) et un (ou des) écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s) s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant avec le temps » (Lévêque et al., 2003).

Ainsi le projet d'une « anthropologie du fleuve » consiste à comprendre « **comment des sociétés humaines s'articulent – culturellement – à des milieux naturels fluviaux** » (Armani, 2006).

Le fleuve Rhône est à la fois un territoire régi par des programmes de politiques publiques et un espace avec¹ lequel s'exerce un panel de pratiques sociales et économiques. Étudier le Rhône contemporain consiste donc à opérer un croisement des questions relatives à la construction des questions publiques, aux processus identitaires, à l'organisation de collectifs, à l'analyse des valeurs qui régissent les actions. L'anthroposystème rhodanien donne à voir des changements idéologiques, la notion de progrès ayant montré ses limites,

¹ V. Veschambre et F. Ripoll dénoncent la fausse symétrie société / espace incorporée dans les expressions « dans l'espace » ou « sur l'espace ». Ils défendent une approche dimensionnelle de l'espace et des sociétés, voir (Veschambre, 2006).

les questions environnementales s'imposent dans les problématiques de gouvernance imposant l'horizon flou et accueillant du « développement durable ».

Aussi, l'éventail des acteurs impliqués s'élargit-il et la gestion du Rhône sous l'autorité unique de la CNR glisse-t-elle peu à peu vers une gestion à responsabilités partagées. Les « forums hybrides » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) se multiplient et l'on passe d'une approche techniciste à une démarche participative élargie, dans un cadre soumis à des règlements nationaux et internationaux (la Directive Cadre Eau par exemple). Dans ce contexte, l'anthroposystème fluvial est une scène d'interlocution et de négociations sur laquelle se rencontrent représentants des institutions, chercheurs des Sciences de l'Homme et de la Vie, ingénieurs, acteurs locaux, touristes, etc. Sur cette scène de négociation interviennent des porte-parole d'humains et de non-humains (des protecteurs du castor, de l'orchidée ou de la forêt alluviale...) qui portent et défendent des valeurs (économiques, écologiques, esthétiques, patrimoniales, industrielles, etc.).

Le fleuve en contexte

Le fleuve Rhône a connu de profonds bouleversements depuis la mise en chantier de son aménagement. Aujourd'hui, le Rhône aménagé est aussi équipé par des infrastructures d'aménités urbaines, de loisirs, de tourisme et de découverte patrimoniale et culturelle. La réappropriation tant souhaitée est aujourd'hui en marche.

Pour autant, **le devenir des fleuves, au cœur de dynamiques multiples et parfois contradictoires, est fortement soumis à :**

- **Des enjeux environnementaux**, entre autres, la **gestion de la ressource en eau**, les **référentiels de gestion publique** (Muller, 2003), le **changement climatique**, les **pollutions**, etc.
- **Des enjeux économiques et politiques** : les **mutations des activités liées au fleuve** (agriculture et aussi industrie chimique et filière nucléaire), la **configuration des politiques publiques**, la **question du développement territorial** et les **mutations de l'économie fluviale**. De fait, le fleuve est un vecteur d'attractivité pour les territoires qu'il traverse et le tourisme est, par exemple, un secteur économique qui suit une forte progression.
- **Des enjeux sociétaux** : le **rapport des sociétés globales et locales à la « nature »**, le **risque inondation**, le **renouvellement de l'intérêt des villes** pour les cours d'eau qui les traversent, le **développement durable du transport** avec l'idée que le transport fluvial recèle de grandes potentialités en termes de solutions alternatives aux voies routières embouteillées et productrices de pollutions considérables, les **dynamiques d'usage** qui le saisissent comme un **élément naturel**, un **espace de loisirs** de plein air et/ou un **patrimoine** qu'il convient de préserver, parfois de restaurer pour le transmettre aux générations futures..

Parmi les notions qui structurent aujourd'hui les réflexions, actions et mesures politiques, celle du « développement durable » atteste sans doute d'un « changement de fond quant à la façon qu'avaient les sociétés modernes (et de « Progrès ») de se représenter leur place dans le temps » (Micoud, Morel Journal, 2011 : 410). Quoi qu'il en soit, son caractère flou et très large (mot valise) permet que des rencontres, autrefois improbables, peuvent aujourd'hui avoir lieu sur la scène fluviale. Dès lors, de nouveaux collectifs prennent forme autour d'enjeux communs (les inondations, la qualité de l'eau, le développement du transport...), s'organisent en coalitions évolutives, s'opposent et construisent des « visions » du fleuve, plus ou moins érigées en « projet » (Pinson, 2009).

L'offre de recherche dans le cadre du doctorat CIFRE

En 2007, l'Etat, les Régions Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, la Compagnie Nationale du Rhône, Voies Navigables de France, l'Agence de l'Eau, l'ADEME signent le Plan Rhône 2007-2013, conçu comme « un grand projet partagé de développement durable ».

Le Plan Rhône répond à une triple ambition :

- Concilier prévention des inondations et pressions du développement en zone inondable ;
- Respecter et améliorer le cadre de vie des riverains du fleuve ;
- Assurer un développement économique pérenne.

Il s'organise autour de six volets thématiques : Patrimoine et culture ; Inondations ; Qualité des eaux, ressource et biodiversité ; Energie ; Transport fluvial et Tourisme.

Le premier Plan Rhône (2007-2013) a généré une prise de conscience et des mobilisations de grande ampleur.

Ce Plan constitue le premier projet ambitieux à l'échelle du territoire linéaire du fleuve, rassemblant l'ensemble des parties prenantes de la gestion du bassin fluvial autour d'un programme qui se veut transversal. **Ce plan présenté comme « un grand projet partagé de développement durable » s'inscrit dans une dynamique plus générale qui est celle de la gouvernance des bassins fluviaux (préoccupation partagée par un grand nombre d'acteurs de la voie d'eau).**

Pour comprendre et analyser le fleuve contemporain, la Maison du fleuve Rhône souhaite (avec ses différents partenaires) pouvoir accompagner **une thèse s'intéressant spécifiquement à la problématique des systèmes de gouvernance des bassins fluviaux, en analysant plus particulièrement le dispositif du 1er Plan Rhône** (le temps de la recherche doctorale se situant à l'articulation du premier et du second Plan Rhône, lequel sera en cours de définition) :

- Qu'a produit et que produit le Plan Rhône?
- Ouvre-t-il un champ d'expression et d'action à de nouveaux acteurs et à de nouvelles problématiques ? Permet-il de créer ou de renouveler des capacités d'action collective ? Le cas échéant, quels sont les « territoires » et les visions du fleuve mobilisés ?
- Est-il source d'innovations, de tensions entre acteurs, de compétition ou de nouvelles alliances ?
- Qu'en est-il de la DCE et des différentes formes de réglementation qui s'imposent sans que leurs référentiels soient nécessairement explicités et/ou discutés ?
- Au fond, il s'agit d'interroger **le Plan Rhône en tant qu'expérience de gestion concertée et d'en analyser les acteurs, leurs logiques d'action, leurs modalités d'articulation, les (re)définitions du « bien commun » et partant les innovations potentielles à l'œuvre dans ces mutations.**

Le candidat développera une **méthodologie** à partir de :

- Un **état de l'art** des programmes sur le Rhône et de la problématique de la gouvernance (littérature grise, éventuellement en dépôts d'archives, et bibliographie académique)
- Des **entretiens qualitatifs** avec l'ensemble des acteurs
- Une **analyse comparative** de systèmes de gouvernance sur d'autres bassins fluviaux
- Une analyse des représentations et des perceptions

1. Le(la) candidat(e), accueillie au sein de l'équipe de la Maison du fleuve Rhône, bénéficiera d'un environnement et de réseaux, fruits de l'expérience et de l'histoire de la Maison du fleuve Rhône.
2. Le doctorant sera encadré par un conseil scientifique composé de :
 - Représentants du Plan Rhône (Région Rhône-Alpes et Etat)
 - Représentants de la DRAC Rhône-Alpes
 - Représentants du monde universitaire (Lyon et St Etienne)
 - Représentants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
 - Représentants d'autres bassins fluviaux français
 - Représentants de la Maison du fleuve Rhône
4. Le(la) candidat(e) devra impérativement résider dans la métropole Lyon-St Etienne pour être au plus proche des différents acteurs.
5. Le dossier de candidature est téléchargeable à cette adresse :
www.maisondufleuverhone.org